

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

N° : R-4136-2020

(ci-après « **Énergir** »)

**DEMANDE D'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ
LE 30 SEPTEMBRE 2020**

(Articles 31(5), 75 et 159 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q., c. R-6.01 (la « Loi »))

ÉNERGIR EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Elle est une entreprise œuvrant dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « **Régie** »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Elle doit fournir à la Régie son rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2020 (le « **Rapport annuel 2019-2020** »), conformément notamment à l'article 75 de la Loi et aux ordonnances applicables à cet égard;
3. Énergir dépose le suivi requis à la décision D-2019-176 (paragr. 50) et demande à la Régie de :
 - a) renommer la liste prévue au suivi aléatoire annuel de la manière suivante « Liste des projets signés inférieurs au seuil – Suivi aléatoire annuel », et
 - b) prendre acte du dépôt de la liste des projets signés inférieurs au seuil,le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-14, Document 1;
4. Énergir comprend que la Régie identifiera à même ladite liste les projets pour lesquels elle demandera à Énergir de fournir l'information détaillée à être déposée en même temps que la preuve usuelle du rapport annuel;
5. À cet effet, la preuve relative au Rapport annuel 2019-2020, incluant les résultats financiers des activités réglementées d'Énergir pour l'année 2019-2020, fera l'objet d'un dépôt subséquent en décembre 2020 et la présente demande sera alors amendée en conséquence;
6. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande;

RENOMMER la liste prévue au suivi aléatoire annuel de la manière suivante « Liste des projets signés inférieurs au seuil – Suivi aléatoire annuel »;

PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des projets signés inférieurs au seuil, tel que requis par la décision D-2019-176 (paragr. 50).

Montréal, le 30 octobre 2020

(s) Vincent Locas

M^e Vincent Locas
M^e Philip Thibodeau
Procureurs d'Énergir, s.e.c.
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
Téléphone : (514) 598-3324
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : dossiers.reglementaires@energir.com